RULLIER Catherine

25 mars 2022, retrait sans remplacement

Suite à la déclaration déposée par téléprocédure sur le site internet du ministère de la Justice, considérée comme complète le 24 janvier 2022, et en l'absence d'opposition du garde des Sceaux, ministre de la Justice, dans le délai de deux mois à compter de cette date,

Le retrait de Maître Catherine, Jeanne RULLIER, huissier de justice associée, membre de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée « HUIS-ALLIANCE 17 », titulaire d'un office d'huissier de justice à la résidence de Marennes (Charente-Maritime), a pris effet.

La dénomination sociale de la société n'est pas modifiée.

Associé (s) en exercice :
Stéphane MEUNIER, Julie RIMBAUD

Publication légale Depuis le 1er janvier 2021, la Chambre nationale des commissaires de justice (CNCJ) doit assurer la publicité de certains mouvements impactant les offices qui ne font plus l'objet d'un arrêté du garde des Sceaux (art. 7-1 D. 2018-872 du 9 octobre 2018)